

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

---

RELANCER LE SECTEUR DU LOGEMENT - (N° 1411)

## AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par

M. Tavernier, Mme Laernoës, M. Biteau, M. Fournier et M. Ruffin

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste et Social vise à supprimer l'article 1 de cette proposition de loi qui prévoit de ramener à 10 ans la durée de détention nécessaire pour bénéficier d'une exonération de prélèvement fiscal sur les plus-values immobilières. Véritable cadeau fiscal aux multipropriétaires, cette mesure s'avère socialement injustifiée, budgétairement coûteuse et aucunement en mesure de répondre - même à minima - à la crise du logement.